

Points importants

- Il est strictement interdit aux techniciens ambulanciers paramédics d'activer la fonction manuelle des moniteurs défibrillateur Zoll™ Série E.
- Les modifications des réglages d'usine pourraient affecter grandement les soins aux patients en plus de possiblement causer un préjudice à ceux-ci.



***** NOTE IMPORTANTE ET URGENTE *****

Contexte

Il a été porté à notre attention qu'une directive émise pour les hôpitaux aurait été diffusée auprès des techniciens ambulanciers paramédics de la Montérégie. La note indiquait la procédure d'activation du mode manuel pour le moniteur-défibrillateur Zoll™ Serie E, répondant ainsi à une demande faite par plusieurs médecins des urgences de notre région au cas où ils auraient à effectuer un transfert interétablissements et que le MDSA préhospitalier soit utilisé pour le monitoring à cause, par exemple, de la non-disponibilité d'un moniteur pouvant être utilisé en mode manuel.

Aux directrices et directeurs des services professionnels des hôpitaux de la Montérégie
Aux médecins-chefs des urgences des hôpitaux de la Montérégie
Aux infirmiers et infirmières-chefs des urgences des hôpitaux de la Montérégie

Objet : Activation du moniteur défibrillateur Zoll Série E en mode manuel

Nous voulons vous informer par cette note qu'il est **strictement défendu** aux techniciens ambulanciers paramédics d'activer le mode manuel de ces appareils. Plusieurs problématiques pourraient survenir dans les soins cliniques donnés aux patients dans l'éventualité d'une modification aux paramètres préétablis de l'appareil. Par exemple, empêcher la télémétrie de l'ECG. De plus, l'utilisation du défibrillateur en mode manuel n'est pas autorisée aux techniciens ambulanciers paramédics en fonction des activités professionnelles déléguées par le Collège des médecins du Québec.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note.



Dave Ross, MD